

Horaires

Jours de classe et horaires :

Les cours sont assurés de 8h40 à 12h00 et de 13h50 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
8h20 : accueil des élèves dans la cour, assuré par le personnel municipal. L'accueil des élèves à la descente des bus est assuré par un personnel municipal.

APC

Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées par les enseignants sur le temps méridien. Les **APC** sont non obligatoires et seront proposées à votre enfant suivant les besoins. Les enseignants recueilleront l'accord écrit des parents ou des représentants légaux.

Le CLAE :

Une garderie est assurée tous les jours de classe à partir de 7h30 jusqu'à 8h15 et de 16h30 à 18h30. Pour tous renseignements et inscriptions, se rendre sur place, ou téléphoner au 05 63 67 86 09.

La Cantine :

La restauration scolaire est organisée en 2 services. Ce temps est géré par la municipalité. D'éventuelles incivilités d'élèves entraîneront un avertissement des cantinières puis un courrier de M. Le maire aux parents, voire une exclusion temporaire.

Accueil et sortie des élèves

Seuls les parents des élèves de maternelle sont autorisés à entrer dans l'école pour accompagner leur enfant (accueil en classe à partir de 8h30 pour les TPS/PS/MS). Les parents de l'élémentaire sont priés de ne pas entrer dans la cour et doivent laisser (petit portail le matin) / attendre (grand portail le soir) leur enfant. Il y a obligation pour les parents des enfants de maternelle de venir chercher eux-mêmes leur enfant à l'école. Les personnes autres que les parents doivent avoir l'autorisation de ceux-ci pour prendre un enfant. - *hors prise en charge par le transport scolaire - (voir la fiche de renseignements)*. Les élèves de l'élémentaire sont autorisés à sortir seuls.

Respect de la laïcité : l'école publique est laïque. Les élèves, les maîtres, le personnel municipal et tout intervenant dans l'enceinte de l'école, doivent se garder de tout propos et de toute marque ostentatoire, tendant à afficher ou promouvoir une croyance religieuse ou appelant à une discrimination selon des opinions politiques ou philosophiques, le sexe ou l'appartenance ethnique.

Respect des horaires

Par respect et considération pour le travail des élèves et des enseignants, les enfants doivent arriver à l'heure à l'école.

Par mesure de sécurité (plan Vigipirate), le petit portail de l'école sera fermé à clé à 8h40, aussi, nous vous demandons de respecter ces horaires. **Les parents d'élèves de maternelle doivent donc être sortis au plus tard à 8h40.**

Absences

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible par téléphone ou par mél. Chaque absence sera ensuite justifiée au retour de l'élève à l'école par un mot écrit et signé précisant le motif et la durée de l'absence (billet en fin de cahier de liaison).

La fréquentation de l'école doit être régulière, même à l'école maternelle. (*cf obligation d'instruction dès 3 ans à partir de la rentrée 2019*)

Toute absence non justifiée ou un nombre trop important d'absences dans le mois doit être signalé par le directeur aux services Académiques.

En cas de maladie contagieuse, un certificat de non contagiosité sera indispensable lors du retour de votre enfant en classe.

Sorties anticipées

Les sorties durant les heures de classe ne sont acceptées que pour un motif important, accompagnées de la

présence d'un parent ou d'une personne autorisée, après signature d'une décharge que vous signerez à l'école. Lors de sorties régulières pour des prises en charge (orthophoniste...), un mot (dans le cahier de liaison) pour l'ensemble des sorties suffira.

Assurances

L'assurance responsabilité civile et individuelle accident est obligatoire.

Merci de fournir une attestation délivrée par votre assureur pour l'année scolaire en cours.

Santé

- **Médicaments** Aucun médicament ne peut être administré par le personnel de l'école, même avec ordonnance. En cas de maladie chronique et de longue durée, un **projet d'accueil individualisé (PAI)** sera rédigé avec le médecin de l'Éducation Nationale afin que votre enfant puisse bénéficier de son traitement au sein de l'école.

Il est dans l'intérêt de l'enfant de signaler tout problème de santé, d'allergie ou d'intolérance alimentaire (cf fiche de santé).

-**Parasites** : aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leur enfant. Les enseignants ne sont pas habilités à le faire. Merci de nous prévenir si vous remarquez des poux afin que nous puissions avertir l'ensemble des familles pour que celles-ci fassent un traitement.

Règles de vie et Sécurité

Sont interdits :

- Les objets potentiellement dangereux (couteaux, cutters, jouets en fer, etc).
- Les jeux électroniques
- Les téléphones portables
- Les bijoux ou objets de valeur : l'école décline toute responsabilité en cas de perte.

Les jouets personnels générateurs de conflits entre les enfants sont interdits en TPS, PS et MS.

Inversement, il sera convenable de restituer à l'enseignant(e) tout objet rapporté à la maison et n'appartenant pas à votre enfant.

Violences et grossièretés ainsi que les détériorations volontaires entraînent la convocation des parents.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES AUX HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE : Conformément aux directives ministérielles, le Plan Vigipirate est toujours en vigueur et les attroupements devant l'école sont interdits. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portails pendant la dépose ou la récupération des enfants.

Rappel : Il est interdit de stationner ou de s'arrêter sur les aires d'arrêt de bus entre les classes du haut et du bas (cf panneau de signalisation à hauteur de la médiathèque).

La cohabitation voitures-piétons est source de danger : **pensez à la sécurité de vos enfants.**

Liaison école/famille

Cahier de liaison : c'est le lien privilégié entre l'école et les familles. Toutes les notes qui y sont collées ou écrites doivent être signées par les parents après en avoir pris connaissance. Surveillez le cartable de votre enfant, il peut oublier de vous transmettre un message.

De même, les parents y inscrivent toute information utile : demande de rendez-vous, motif d'une absence ...

Fiche de renseignements : cette feuille est à compléter très soigneusement (veiller à écrire correctement les numéros de téléphone et adresses mail) et doit être retournée à l'école dans les plus brefs délais.

Panneaux d'affichage : Vous trouverez sur le panneau d'affichage, près du grand portail, toutes les informations administratives (élections, comptes-rendus du conseil d'école...)

Rencontres parents/enseignants :

Chaque enseignant organise une réunion de classe (voir information sur le cahier de liaison).

Élections des représentants des parents d'élèves : Les parents élus siègent aux trois conseils d'école, à la commission cantine et représentent l'ensemble des parents d'élèves.

Merci d'indiquer rapidement à la maîtresse de votre enfant si vous êtes intéressé(e) via le cahier de liaison. Le vote par correspondance (dans le cahier de liaison) devra être privilégié pour limiter les entrées dans l'école selon les contraintes en vigueur (Vigipirate, COVID...)

Transports scolaires

Les enfants utilisant les transports scolaires seront pris en charge par les chauffeurs à 16h30, au petit portail.

Attention : si ponctuellement, un enfant ne devait pas prendre le bus ou au contraire le prendre alors qu'il reste normalement à l'école ce jour-là, un mot dans le cahier de liaison devra le signaler.